BUREAU VERITAS

Agence LYON Tertiaire
Service BTP
16, chemin du Jubin
BP 26
69571 DARDILLY CEDEX
Téléphone : 04.72.29.70.70
Télécopie : 04.78.35.63.10

Mme Reboulet 04 72 29 70 12
M Simon 04 72 29 70 10

Nos réf. : HH/1

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
2 rue Moncey
69003 LYON

Rapport N° 1939823 bordereau n° 1

A l'attention de Mr Reboulet

Missions : AVIS TECHNIQUE

Copie à :

Rapport établi par : H. HASSAOUI

Dardilly, le 27/11/2008

AVIS TECHNIQUE DE SOLIDITE DES PARTIES VISIBLES ET ACCESSIBLES SUITE A EXAMEN VISUEL DES ELEMENTS DE STRUCTURE ET DU CLOS / COUVERT

Opération :

Bâtiment atelier 11bis rue du port
COLLONGES AU MONT D'OR (69)

Ce rapport comporte 6 pages dont 1 page de garde

Le Chargé d'affaire
H. HASSAOUI

OBJET : **Avis technique de solidité**
Bâtiment atelier - 11Bis rue du Port
Collonges au Mont d'Or

Monsieur,

Suite à la visite sur le site le 27/11/2008, vous trouverez ci-après les conclusions et analyses sur ce bâtiment :

1 - but de ce présent rapport :

Le but de ce rapport est de donner un avis technique de solidité des éléments de structure du bâtiment situé 11bis rue du Port à Collonges au Mont d'Or (bâtiment atelier sur simple rez-de-chaussée) suite à la présence de nombreuses fissures apparues dans les murs en maçonnerie de façade.

Cet examen est purement visuel et concerne les éléments structurels visibles et accessibles.

A ce titre, la charpente n'est pas visible compte tenu de la présence d'un faux-plafond.

2 – description sommaire:

Le bâtiment atelier, de dimension environ égales à 45.00 x 15.00 m x 5.50 m de hauteur, date de plus d'un demi-siècle et est composé du point de vue clos et couvert :

- d'une charpente métallique composée de fermes tous les 4.00 à 5.00m de longueur 15.00m environ appuyées sur des montants métalliques « noyés » dans les maçonneries de remplissage agglos creux en façades et pignons ;
- de murs séparatifs en maçonneries d'agglos creux tous les 15.00m séparant l'atelier en 3 lots ;
- d'une couverture tuile de terre cuite.

3 – examen visuel des parties visibles et accessibles:

a / charpente :

La charpente qui supporte une couverture tuiles de terre cuite (dont il est envisagé une réfection totale) n'est pas visible du sol compte tenu des faux-plafonds et des maçonneries masquant les structures (poteaux noyés dans les maçonneries).
Nous n'avons donc aucune idée de son contreventement.

Néanmoins, il est à noter qu'aucune dégradation n'a été constatée pour cette charpente qui supporte depuis plusieurs décennies le clos et couvert.

Il conviendra donc de s'assurer qu'après des périodes de fortes perturbations climatiques (vent et neige), aucun désordre n'apparait.

b / murs maçonneries :

Les murs de façades et pignons sont des remplissages non porteurs (murs agglos creux disposés entre poteaux de charpente).
Ceci a pu être deviné compte tenu de la trace visible du poteau métallique sur la parement intérieur des murs.

Nous avons constaté des fissures traversantes verticales aux jonctions avec les poteaux métalliques « noyés dans l'agglos » (donc tous les 4.00 à 5.00m).

Les causes de ces désordres ne sont pas d'ordre structurel proprement dit ; ils ne permettent pas de dire que l'ouvrage est impropre à destination mis à part les problèmes d'étanchéité des parois.

Ces fissures sont dues à l'incompatibilité des déplacements entre la charpente métallique et la maçonnerie ainsi qu'au différentiel de dilatation ou retrait.

Les témoins mis en place peuvent être laissés en place car ils pourront nous renseigner sur l'évolution des phénomènes.

s l'angle inférieure de la 1ère baie).

peut être due à un léger tassement du bâtiment compte tenu de la présence d'un regard à l'angle du bâtiment laissant grosse fuite lors d'une période pluvieuse intense avec accumulation d'eau au droit de ce point.

onclusion :

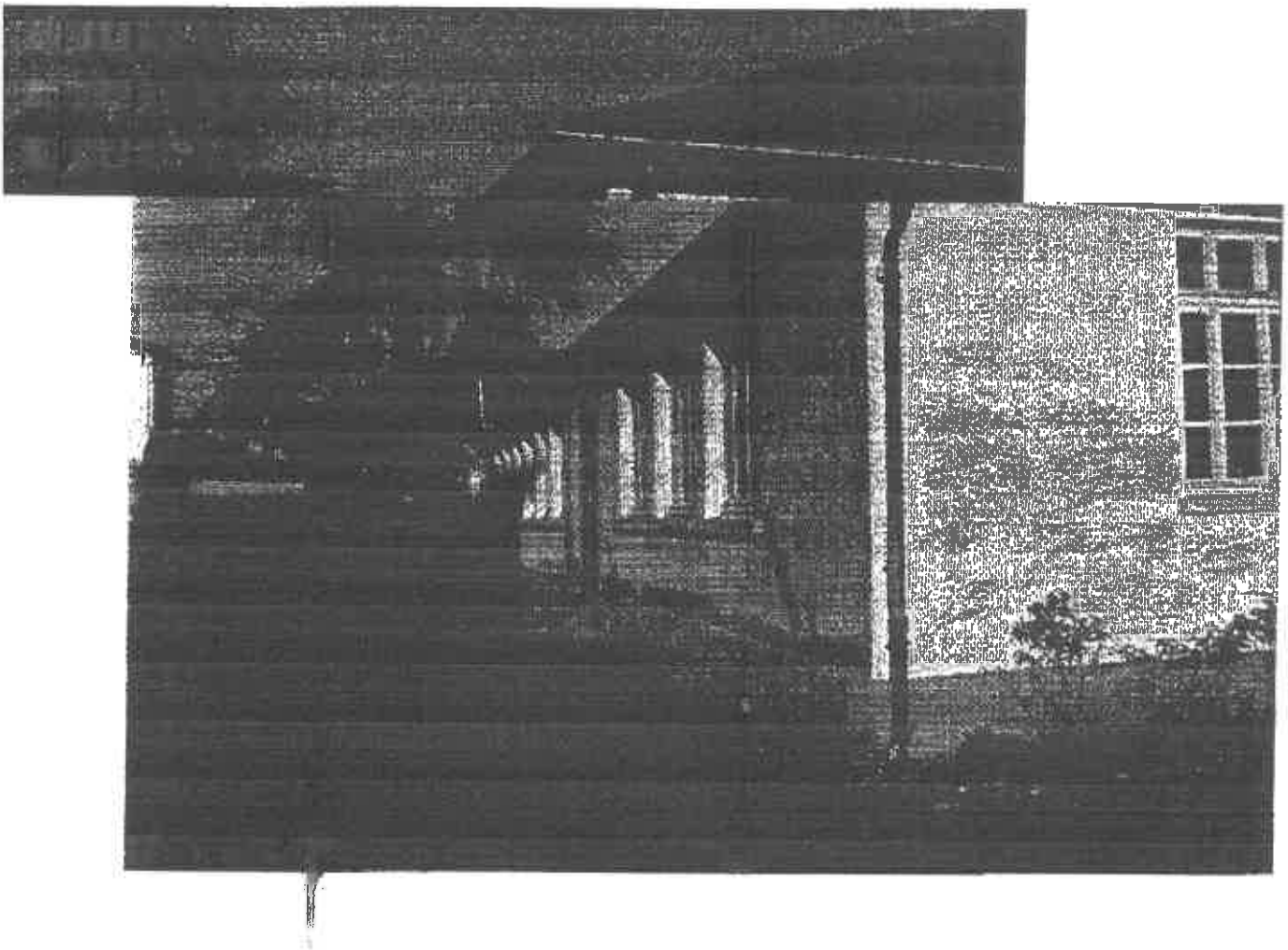
pensons que compte tenu des fissures présentes sur les maçonneries, la pérennité du bâtiment n'est pas remise en cause.

de réparation ou de confortement n'est à envisager pour ces désordres (problèmes non structurels).

nduit qui fissure au même titre que la maçonnerie, pourra être repris pour rétablir l'étanchéité du mur, ou bien traiter les joints nerie et la charpente métallique.

ant la charpente métallique non visible, il conviendra de s'assurer qu'après des périodes de fortes perturbations climatiques), aucun désordre supplémentaire n'apparait, et que les fissures ne s'aggravent pas.

ment atelier 11bis rue du Port – Collonges au Mont d'Or



N° BV : 1939923	
DATE 27/11/2008	Bordereau n° page 3/6

PHOTO 2 : fissure verticale maçonnerie

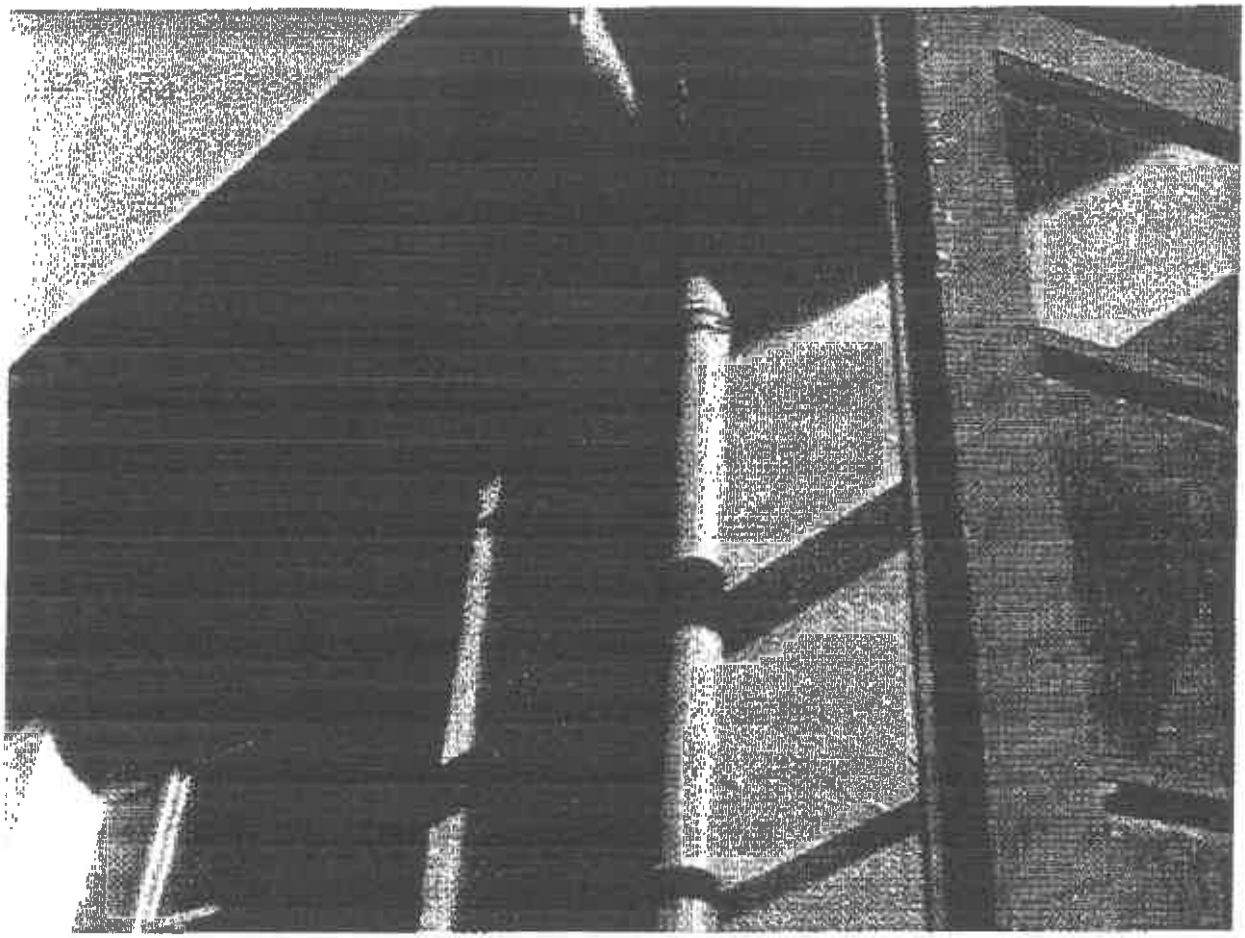


PHOTO 3 : trace du poteau de charpente « noyé » dans maçonnerie

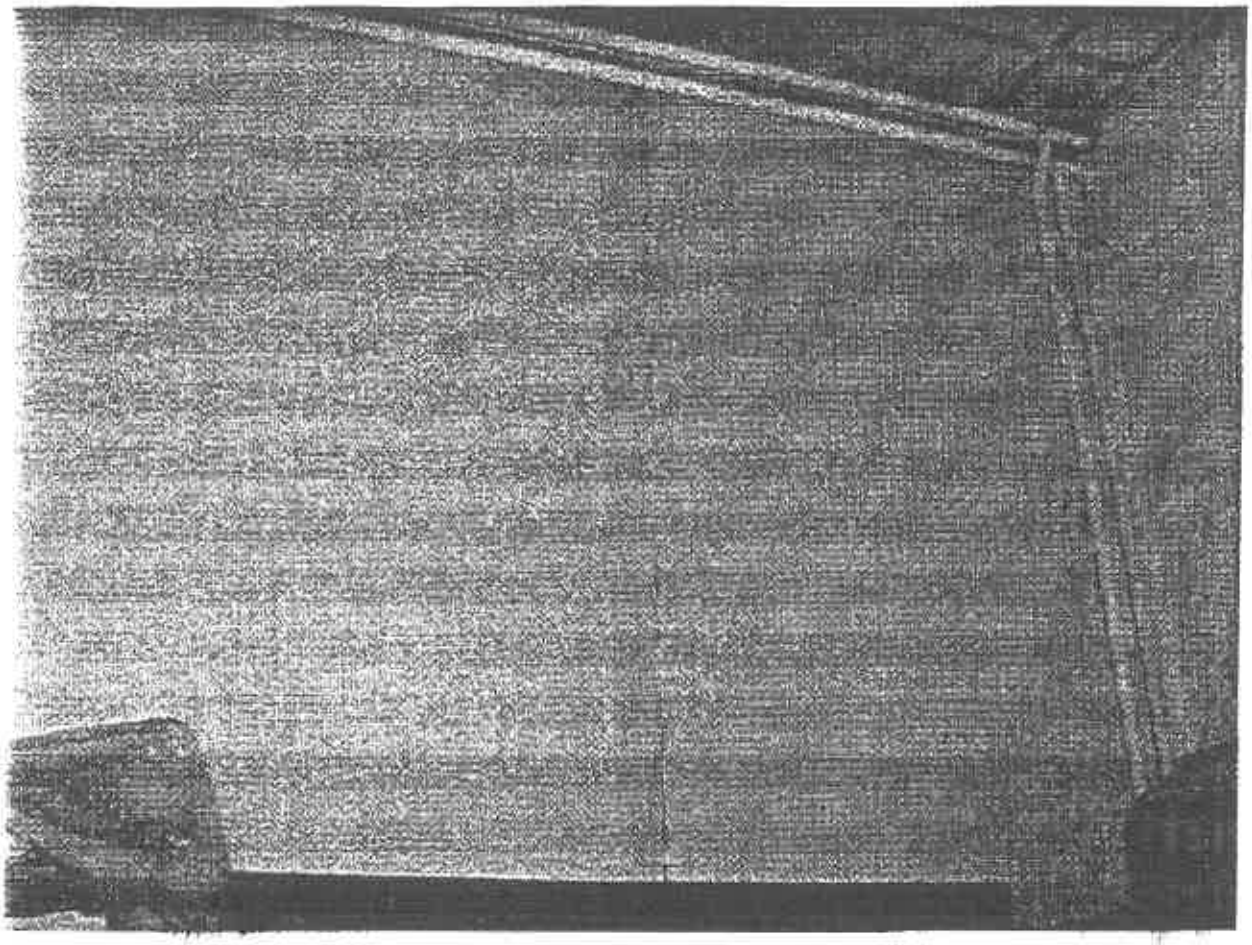
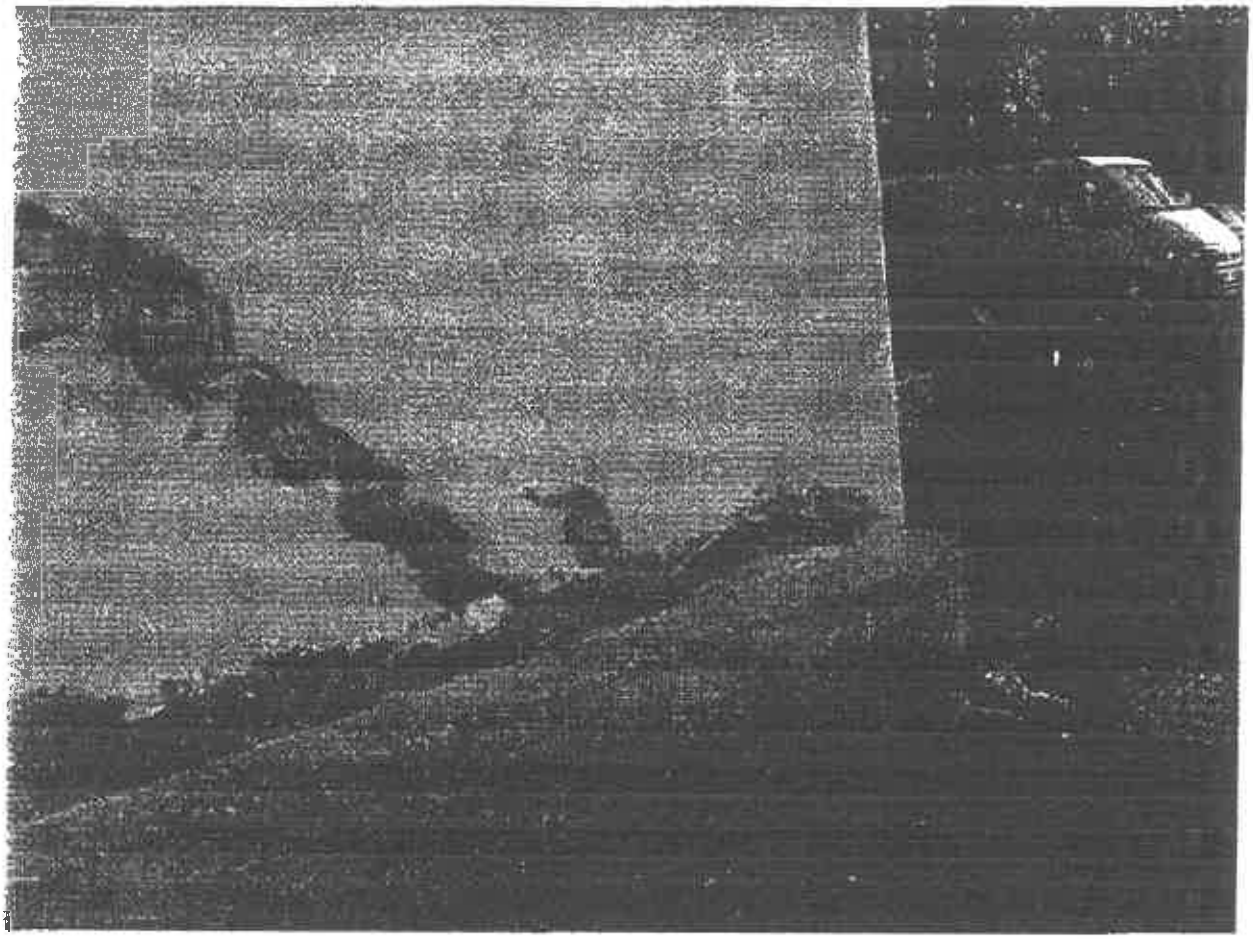


PHOTO 4 : fissure diagonale à l'angle du bâtiment



N° BV : 1[illegible]	
DATE 27/11/2008	Bordereau n° page 6/6